

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JEANNE D'ARC

Lundi le 4 mai 2015, se tenait à 20h00 la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

Sont présents :

M. le maire : Maurice Chrétien

Mesdames et Messieurs les conseillers suivants: Michelle Clouâtre, Noëlla Ouellet, Gervais Chamberland, Gilbert Béland, Sylvain Paradis, Michel Paris, formant quorum sous la présidence de M. le maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Louise Boivin, est présente.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20h00 et les élus sont invités à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Michelle Clouâtre

Appuyé par Michel Paris

Et résolu à l'unanimité l'acceptation de l'ordre du jour tout en laissant l'item "Varia" ouvert.

3- LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Proposé par Noëlla Ouellet

Appuyé par Gervais Chamberland

Et résolu à l'unanimité l'acceptation du procès-verbal du 7 avril 2015 tel que lu et présenté.

4- MISE À JOUR DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucune nouvelle déclaration.

5- DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS DE MARS 2015 - SERVICE DE L'URBANISME, PERMIS ET INSPECTION

La directrice générale remet à chacun des élus le **rapport déposé par Michel Lagacé, inspecteur en bâtiment**, concernant les activités de mars 2015 pour le service d'urbanisme, permis et inspection.

6- DÉCLARATION DE L'EMPLOYEUR EN MATIÈRE D'ÉQUITÉ SALARIALE POUR L'ANNÉE 2014

La directrice générale informe les élus que la **déclaration de l'employeur en matière d'équité salariale pour l'année 2014** devant être produite avant le 1er septembre 2015 a été transmise à la commission de l'équité salariale le 16 mars 2015.

7- DÉPÔT DU RAPPORT SEMESTRIEL "ÉTATS COMPARATIFS" AU 31 MARS 2015

La directrice générale, Louise Boivin, remet une copie des **états financiers comparatifs** pour la période du 1er janvier 2015 au 31 mars 2015 à chacun des élus.

8- CORRESPONDANCE

Les élus prennent connaissance de la correspondance.

- **DEMANDE DE DON**

2015-05-67

Proposé par Michelle Clouâtre

Appuyé par Noëlla Ouellet

Et résolu à la majorité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc accepte de faire **un don de 50\$ à l'école polyvalente Le Mistral de Mont-Joli** pour leur programme de soutien à la motivation scolaire et sociale.

9- **LECTURE DES DÉPENSES ET REVENUS DU MOIS**

La directrice générale fait lecture des revenus et dépenses du mois.

10- **APPROBATION DES COMPTES**

2015-05-68

Proposé par Sylvain Paradis

Appuyé par Michel Paris

Et résolu que le conseil municipal de Sainte-Jeanne d'Arc approuve et autorise le paiement des **comptes du mois** au montant de \$40 534.73 selon la liste remise aux élus par la directrice générale.

11- **AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE À TÉTRA TECH**

2015-05-69

Proposé par Michelle Clouâtre

Appuyé par Gilbert Béland

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise le **paiement de la facture no 15300535 du 02-04-2015 de la firme d'ingénierie Tétra Tech au montant de \$2041.96 taxes incluses** pour les honoraires professionnels réalisés du 13 février 2015 au 20 mars 2015 concernant la réalisation d'une étude d'ingénierie préliminaire visant des infrastructures d'eaux usées selon le mandat no 2014-01. Ce montant sera financé par les sommes provenant du retour d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence 2014-2018.

12- **AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE À NOTAIRES MICHAUD CHARBONNEAU HEPPELL INC.**

2015-05-70

Proposé par Gervais Chamberland

Appuyé par Michel Paris

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise le **paiement de la facture no 42909 du 15-04-2015 aux Notaires Michaud Charbonneau Heppell Inc. au montant de \$2275.27 taxes incluses** pour les honoraires professionnels réalisés relativement au contrat relatif à l'acquisition par la municipalité de l'immeuble appartenant au Comité des loisirs de Sainte-Jeanne d'Arc, soit le chalet des loisirs et terrain.

13- **AVIS DE MOTION DANS LE BUT D'ADOPTER UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS NO 254-2011**

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Sylvain Paradis dans le but d'adopter un règlement modifiant le règlement des permis et certificats no 254-2011.

14- **AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES POUR CONTRAT DE COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

2015-05-71

Proposé par Gilbert Béland

Appuyé par Sylvain Paradis

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise la directrice générale à demander des **soumissions** par voie d'invitation écrite **concernant la collecte des matières résiduelles** (matières organiques, déchets et matières recyclables).

15- ACHAT DE MATÉRIAUX GRANULAIRES POUR CHEMINS MUNICIPAUX

2015-05-72

Considérant que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc a procédé à un appel d'offres par invitation écrite le 21 avril 2015 auprès de six soumissionnaires concernant l'approvisionnement de matériaux granulaires pour les chemins municipaux;

Considérant que quatre (4) entreprises ont déposé une soumission, soit Constructions Jalbert et Pelletier, Transports Martin Alain Inc., Transport Martin Beaulieu et Fils Inc., Transport Rock Gagné;

Considérant que le résultat des soumissions est le suivant incluant le transport, taxes et redevances non comprises ;

	Prix gravier tamisé 0 – 3/4	Tuf
Constructions Jalbert et Pelletier :	\$6.00 la tonne	\$6.30
Transports Martin Alain Inc.	\$6.05 la tonne	-----
Transport Martin Beaulieu et Fils Inc.	\$6.00 la tonne	-----
Transports Rock Gagné	\$6.00 la tonne	\$5.73

Considérant que le prix le plus bas offert pour le gravier tamisé 0-3/4 est identique pour trois des soumissionnaires et que la municipalité doit trancher afin de déterminer le soumissionnaire retenu;

Considérant qu'un tirage au sort a eu lieu devant témoin le 4 mai 2015 à 19h55 et que Construction Jalbert et Pelletier est sorti gagnant de ce tirage;

Considérant que les dépenses reliées à cet achat sont prévues à l'intérieur du budget d'opération ;

En conséquence,

Il est proposé par Michel Paris

Appuyé par Noëlla Ouellet

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **retient la soumission de Constructions Jalbert et Pelletier concernant le gravier tamisé 0 - 3/4 au prix de \$6.00 la tonne, les redevances et taxes en sus et autorise l'achat de 2250 tonnes (environ 150 voyages) de gravier tamisé 0 - 3/4 pour l'entretien des chemins municipaux.**

16- AFFECTATION DES SURPLUS ACCUMULÉS NON AFFECTÉS (ARROSEUSE ET TERRAIN DES SPORTS)

2015-05-73

Proposé par Gervais Chamberland

Appuyé par Sylvain Paradis

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **affecte un montant de \$5651.05 des surplus accumulés non affectés** pour les dépenses non budgétées suivantes de l'année 2015:

-Achat d'une arroseuse de marque Vicon pour un montant de \$5650

-Achat de l'immeuble appartenant au Comité Sportif et culturel, soit le chalet des loisirs et terrain pour un montant de \$1.05

17- ENGAGEMENT D'UN ANIMATEUR / ANIMATRICE DE TERRAIN DE JEUX

Cet item de l'ordre du jour est reporté à la prochaine assemblée du conseil.

18- NOMINATION AU POSTE DE PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN

Cet item de l'ordre du jour est reporté à la prochaine assemblée du conseil.

19- VARIA

A) CAMPAGNE "10 dans 10" SUR LE TABAGISME- RÉSOLUTION DEMANDANT LA RÉVISION DE LA LOI SUR LE TABAC

2015-05-74

ATTENDU le souhait du conseil municipal de promouvoir la santé publique en demandant au gouvernement du Québec d'inclure les cigarettes électroniques à la Loi sur le tabac, pour que leur utilisation soit interdite dans tout endroit où l'usage de la cigarette est interdit au Québec;

ATTENDU la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la Loi sur le tabac;

ATTENDU QU'au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

ATTENDU QU'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10% dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la Loi sur le tabac;

ATTENDU QUE pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

ATTENDU QUE le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

Il est proposé par Noëlla Ouellet
Appuyé par Gilbert Béland

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc:

- 1- exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;
- 2- invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne «10% dans 10 ans» lors de la révision de la *Loi sur le tabac*.

B) AMÉNAGEMENT DU PARC MUNICIPAL - SOUMISSIONS DE JEAN-BENOÎT ST-LAURENT

2015-05-75

CONSIDÉRANT QU'une erreur s'est glissée lors du dépôt des soumissions de Jean-Benoît St-Laurent de La Rédemption, soumissions datées de mars et juin 2013, pour la fabrication d'ameublement pour le parc municipal;

Il est proposé par Michel Paris
Appuyé par Michelle Clouâtre

ET RÉSOLU à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc accepte les nouvelles soumissions datées du 17 mars 2015 de **M. Jean-**

Benoît St-Laurent pour le projet d'aménagement du parc municipal,
comme ci-dessous:

- Soumission no 496084 au montant de \$1155.27 taxes incluses pour fabrication d'une table, cache-poubelle, bancs et clôture
- Soumission no 496085 au montant de \$5150.74 taxes incluses pour fabrication d'un préau

C) FORMATION POUR ANIMATEURS DE TERRAIN DE JEUX

2015-05-76

Proposé par Noëlla Ouellet
Appuyé par Gervais Chamberland
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise **l'inscription** de l'animatrice ou animateur du terrain de jeux, aux **formations suivantes**:

- Formation pour les animateurs de terrains de jeux;
- Formation premiers secours;
- Formation "Parlons Comportement" offerte par le CSSS de La Mitis.

D) SUBVENTION AUX ORGANISMES

2015-05-77

Proposé par Michel Paris
Appuyé par Sylvain Paradis
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc décide que les **subventions aux organismes** seront dorénavant accordées suite à une demande écrite de l'organisme désirant obtenir une telle subvention et analyse de la demande par les élus; cette nouvelle procédure prend effet à compter de l'année 2015.

E) FORMATION SUR LA COMMUNICATION

2015-05-78

Proposé par Michelle Clouâtre
Appuyé par Noëlla Ouellet
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise la directrice générale Louise Boivin et l'adjointe administrative Kathy Perreault à se rendre à une **formation sur la communication** qui se donnera le 14 mai 2015 en avant-midi à la MRC de La Mitis.

F) COFFRE "PRÊT À JOUER" - ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ

2015-05-79

Considérant que le regroupement de partenaires de La Mitis en Forme et en Santé souhaite inciter les gens de La Mitis à la pratique spontanée d'activités récréatives extérieures;

Considérant que, pour ce faire, les municipalités sont invitées à installer et à mettre à la disposition de leurs citoyens un " **coffre Prêt à jouer!** " permettant en tout temps l'accès gratuit à des équipements récréatifs durables dans un espace accessible;

Considérant l'offre de La Mitis en Forme et en Santé d'un montant de 350\$ aux municipalités adhérant à ce projet dans le but d'acheter du matériel;

Par conséquent

Il est proposé par Gilbert Béland
Appuyé par Noëlla Ouellet

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **décide d'adhérer à la démarche "Coffre Prêt à jouer !" de La Mitis en Forme et en Santé** pour le bien-être de ses citoyens et autorise Louise Boivin, directrice générale, à signer l'engagement de la municipalité et en transmettre copie à La Mitis en Forme et en Santé.

G) MODIFICATION DU CONTRAT DE TRAVAIL DE ROBIN BÉRUBÉ

2015-05-80

Proposé par Michelle Clouâtre

Appuyé par Gervais Chamberland

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise une **modification à la clause 3.1 du contrat de travail** pour la saison 2015 de **M. Robin Bérubé**, adjoint au préposé aux travaux de voirie et mécanique, afin de fixer la **date d'entrée en fonction au 4 mai 2015** au lieu du 11 mai 2015. Cette résolution sera jointe en annexe à son contrat de travail.

H) MAINTIEN DU FINANCEMENT DE L'AMÉNAGEMENT FORESTIER DE LA FORÊT PRIVÉE DU BAS SAINT-LAURENT

2015-05-81

CONSIDÉRANT que le secteur de la forêt et de l'industrie de l'aménagement forestier représente une part importante de l'activité économique du Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT que la fin du Programme de création d'emplois en forêt a été annoncée par le Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, monsieur Laurent Lessard;

CONSIDÉRANT que cette décision va se traduire par une coupure budgétaire de 5 M\$ et la perte de 200 emplois au Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT que chaque dollar investi en rapportait six;

CONSIDÉRANT que nous sommes à l'approche d'une nouvelle saison de travail pour les travailleurs forestiers;

CONSIDÉRANT que le financement actuel de la mise en valeur de la forêt privée au Bas-Saint-Laurent ne suffit pas à répondre aux besoins d'aménagement de celle-ci;

CONSIDÉRANT que les divers partenaires de la forêt privée au Bas-St-Laurent (Groupements forestiers, Conférence régionale des élus(es), Syndicat des producteurs forestiers, Agence de mise en valeur des forêts privées et industries) ont comme objectif de doubler la récolte de bois d'ici à trois ans;

CONSIDÉRANT qu'il est important de maximiser les investissements passés de la forêt privée.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Noëlla Ouellet, appuyé de Sylvain Paradis et résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc demande au Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs **de maintenir le budget consacré à l'aménagement de la forêt privée au Bas-Saint-Laurent** au même niveau qu'en 2013.

20- PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 21h10 et s'est terminé à 21h30.

21- LEVÉE DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Il est proposé par Noëlla Ouellet la fermeture de l'assemblée à 21h30.

Maurice Chrétien, maire

Louise Boivin, Directrice générale et secr.-trésorière